



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-093

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-09-03-010 - Délégation signature PCRP 2018 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-09-03-010

Délégation signature PCRP 2018

Délégation signature PCRP 2018

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

La responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine des Deux Sèvres

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>
DEUR Pierre-Henri	DIEZ Bernard	MAUGENDRE Myriam
MUSANGER Herbert	RESCLAUZE Laure	

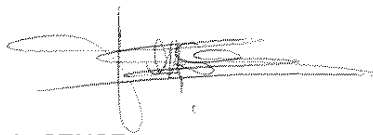
b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>
BOSQUED Stéphane	DUPUIS Frédéric	RIBEIRO Paul
SORIN Jean-Noël		

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Niort, le 03/09/2018
La responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine



Pascale SENSE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques